

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 Novembre 2021 à 20 H 30

Le seize Septembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 Novembre 2021.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Quatorze) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, Mme Caroline MUSCELLA, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Pascal DANCETTE, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Lucie DANCETTE, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jean-Pierre MALSERT

Absents au moment du vote (Quatre dont quatre pouvoirs) :

Mme Marion CHOFFEL donne pouvoir à Mme Caroline MUSCELLA

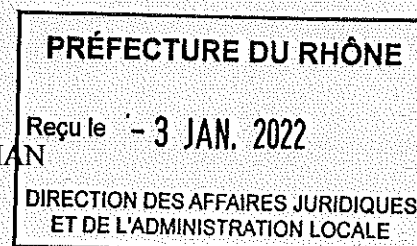
M. Yves DELORME donne pouvoir à M. Marc DELEIGUE

M. Jacques PRAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre MALSERT

Mme Catherine JEANTROUX donne pouvoir à Mme Nadine EUKSUZIAN

Absente et excusée : Mme Corinne CHABORD

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX



Délibération n° 2021.061 : Vidéoprotection Phase 1 – Centre Bourg : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la collectivité avait sollicité par délibération du 20 Mai 2021 des demandes de subvention auprès de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ainsi que le Conseil Départemental du Rhône au titre des Appels à projets pour l'attribution de subventions concernant la vidéoprotection Phase 1 sur le Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC.

La demande au titre de la DETR n'a pas été retenue par les services de l'Etat. Le Département du Rhône à travers sa politique volontariste de partenariat territorial a attribué une subvention de 18 000 €.

Il convient donc à présent de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui prendra en compte ce versement pour le financement de cette opération.

Dépenses de l'installation des caméras	Montant HT	Montant TTC
Caméras : points vidéo	95 130.00 €	114 156.00 €
Locaux techniques : LTV et Police	33 323.00 €	39 987.60 €
Fibre optique Multiservice	10 000.00 €	12 000.00 €
Total	138 453.00 €	166 143.60 €

Plan de financement

Subvention Département	13.00 %	18 000.00 € HT
Subvention Région	36.11 %	50 000.00 € HT
Autofinancement	50.89 %	70 453.00 € HT
Total	100%	138 453.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix POUR et 1 Abstention (M. Jean-Pierre MALSERT) :

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une vidéoprotection Phase 1 - Centre-bourg pour un montant de 138 453.00 € HT soit 166 143.60 € TTC
- **SOLLICITE** une demande de subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 50 000 € soit 36.11 %

Affiché le 10 janvier 2022



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 18 Novembre 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE